

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 05/2024

CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE UNIQUE DE LA RESPONSABILITE DECENNALE

La Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement « Al Buhaira Invest » se propose de lancer un Appel d'offres pour la conclusion d'un contrat d'assurance unique de la responsabilité décennale pour les quatre ouvrages répartis en lots différents aux berges du lac de Tunis:

- **Lot 1 : OA1** : Un parking souterrain d'une superficie couverte de 4800 m² ;
- **Lot 2 : OA2** : Une grande jetée (**Passerelle sur pilotis pour piétons**) de longueur 200 ml et de superficie 2200 m² et un mur de quai corniche de longueur 170 ml ;
- **Lot 3 : OA3** : Deux jetées sur pilotis (appontements) de longueur chacune 20 ml et d'une superficie chacune de 60 m² ;
- **Lot 4 : OA4** : Une station lacustre d'une superficie de 60 m² au Club Nautique sur les Berges du Lac Nord de Tunis.

Les sociétés anonymes d'assurances agréées par le Ministère des Finances et représentées par leurs sièges uniquement, peuvent retirer le cahier des charges, **gratuitement** auprès de la Cellule Contrôle des Marchés de la Société Al Buhaira Invest sis, à la **Rue du Lac Rodrigo de Freitas – 1053. Les Berges du Lac Nord de Tunis.**

Les offres doivent parvenir, au siège de la Société Al Buhaira Invest, sous pli cacheté et scellé, au nom de Monsieur le Directeur Général, ne portant que la mention « **Ne pas ouvrir / Appel d'offres N° 05/2024 pour la conclusion d'un contrat d'assurance unique des ouvrages de la société Al Buhaira Invest.** »

La date limite de réception des offres au siège de la société est fixée au **Lundi 03 Juin 2024 à 10h.00, le cachet du Bureau d'Ordre de la Société Al Buhaira Invest faisant foi.**

La séance d'ouverture des plis est publique. Elle aura lieu, conformément aux conditions prévues par le cahier des charges, le **Lundi 03 Juin 2024 à 11H00** au siège de la Société Al Buhaira Invest.

La validité des offres est fixée à cent vingt (120) jours à compter du lendemain de la date limite de remise des offres.

Les offres doivent, sous peine de nullité, être présentées conformément aux dispositions mentionnées au cahier des charges afférent au présent Appel d'offres.

Toute offre parvenue après délai et/ou non conforme aux clauses du cahier des charges ne sera pas prise en considération.

Le cautionnement provisoire est de trois mille dinars (3.000 DT), valable 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.